

Image not found or type unknown



Obligations alimentaires pour peronnes âgées

Par **martin**, le **04/11/2009** à **14:45**

Bonjour, peut on etre obligé alimentaire pour ma mère et ma belle mère, ? sur 5 enfants 1 de mes frères refuse de payer (il ne paye pas l'impot sur le revenu) qui va payer? si on doit passer devant le juge faut il payer es honoraires? de celui ci merci de me répondre le montant de l'obligation est de 132e pour ma belle mère 2 obligés et de 633e pour 5 obligés